

12-10-08

217

165, AVENUE DE TERVUEREN,

BRUXELLES, pour les télégrammes et les lettres par exprès.

WOLUWE (BRABANT), pour les lettres ordinaires et les imprimés.

Cher Collègue,

Il y a en effet nous un malentendu. Lorsque j'ai lu votre projet de statuts, j'ai cru que vous proposiez une nouvelle constitution abrogeant celle dont le texte est dans le Manuel de Rosenberg p. 307. L'ouvrant que vous étiez très révolutionnaire, j'ai voulu remplacer votre bouleversement par une simple ~~réorganisation~~ et j'ai cherché alors à préciser et à compléter l'ancienne constitution en tenant compte de ce que je trouvais de bon dans votre projet. Le seul véritable <sup>projet</sup> de votre article 3, je n'ai pas plusieurs que la mot socio avait la valeur de « membre adhérent », parce que dans l'article 3 vous accordiez à tous les socios sans distinction le droit de nommer les directeurs, ce qui équivaut à remplacer une petite académie par une société à nombre illimité de membres se recrutant suivant un système qui ne me paraissait pas offrir des garanties suffisantes pour la bonne marche de l'œuvre.

Mais j'arrive à une question plus importante :

Vous craignez si pas pouvoir diriger une manière adéquate la revue dont vous avez le premier proposé la création et vous finirez par me dire que vous

soient disposés à faire un périodique  
de M. Miller l'organ officiel de  
la Société.

Il est bien évident que si nous ne pu-  
isons pas espérer un périodique plus  
important qu'eux qui existent et qui les remplacerait, il faut ~~réécrire~~  
le service de ceux-ci. Mais alors, comment  
faut-il le faire? Vous voudrez donner  
une considération officielle au journal  
de M. Miller. L'idée me plaît peu.  
-coup, parce qu'il a grand confiance dans  
l'activité de M. Miller et dans  
sa méthode. J'ai d'ailleurs toujours  
pensé qu'il vous faudrait une grande  
revue, M. Miller devrait en devenir le  
secrétaire. Je me demande toutefois  
s'il faut décider désormais que la  
Correspondance internationale sera le  
journal de l'Académie. Je crains  
que pas d'abord de frapper Mr. R.  
-berger? jusqu'à ce jour, son journal,  
Projet, a été, en fait, l'organe officiel  
de l'Académie. Il n'a pas d'honorabilité  
sans pourtant le négliger. Notamment  
à ce propos que ma proposition de  
grand rév. n'avait pas de caractère  
obligatoire pour Mr. R. puisqu'il  
s'agissait d'un conseil plus vaste  
veut succéder à toutes les  
rèvertes, sans préférence pour un  
de celle-ci. Mais de toute façon  
d'après ce que plus d'un <sup>nos partisans</sup> avance

raisons diverses avec raison  
aujourd'hui entre eux. Bonto de  
Bylevelli. Cela se ferait ~~en~~  
toute courtement cette fois  
où il manquerait une correspondance  
pour faire revue Idem international,  
ce qu'il ferait, soit seul, soit  
à la suite d'un accord avec M.  
Miller, les deux œuvres paraîtraient  
ensemble tout en conservant  
leur indépendance. Je n'en vois pas  
d'autres. 1° Il vaut mieux cela à  
ses abonnés, tout en admettant  
qu'il pourrait négliger les œuvres  
qui en leur établissement de la  
poursuites de son pays; 2° il faut  
à avoir un périodique à sa dispo-  
sition après être plus libre; 3°  
il peut finalement pourvoir à une  
pour une propagande locale  
et se rapprocher à ce point de une  
à l'emploi des francophones, afin  
d'avoir plus d'action dans le  
public en France, Belgique, Hollande  
et Suisse; je dois dire qu'avec  
notre émission <sup>ne</sup> n'aurait suffi-  
ment négligable et affaiblit  
quelque peu le système <sup>qui</sup> j'ai déj<sup>y</sup>  
judicier à présent.  
Sur ces deux motifs, je vous demande  
s'il ne serait pas sage de  
conservé le statut quo, — mais  
revues en complainte celle que  
M. B. voulut essuyer, sans

ce admettant l'innovation  
fut'vaste.

Vous imprimerez à des intervalles  
irréguliers des feuilles d'impressions  
désignant ce que j'appellerai les actes  
officiels de l'Académie, c'est-à-dire  
des circulaires étendus dans lesquelles  
vous ferez des propositions, soit  
en votre nom, soit au nom de  
personnes (membres ou non de l'Académie)  
dont les idées vous paraîtraient  
deux d'être discutées, étant donné  
un certain plan de travail admis  
par votre directeurat. Chacune de ces  
circulaires donnerait le résultat  
du vote des Académiciens, avec  
analyse de leurs opinions sur les  
propositions de la circulaire précédente.  
Les Directeurs des diverses revues,  
M. M. B., M. et R. —, souhaiteraient  
autant d'exemplaires qu'ils ont  
d'abonnés et ils entarteraient  
ces exemplaires dans leurs revues,  
ou bien remplaceraienl de temps  
en temps un numéro par une  
l'envoi d'une de vos circulaires. Dans  
le cas où les ressources de l'Académie  
seraient suffisantes, ils recevraient  
gratuitement les exemplaires à  
entarter, ou bien il serait décidé  
que les abonnés de telles et telles

(\*) Vu l'encartage dont il est question plus  
loin, cette impression pourrait faire partie  
d'un bulletin, par exemple.

5) revues régissent ~~directement~~ les publications de l'officelle et de la  
éditeur, leurs ~~notices~~<sup>informations</sup> étant transmis au Directeur de celle-ci.  
A la suite de l'entretien [ou de la distribution] d'une circulaire donnant des proportions grossières, il se produisait alors les Révues des distinctions qui augmentaient leur vitalité et dont vous pourriez avoir à faire un certain compte dans le rapport que vous écrivez en tête de la circulaire suivante.  
L'indépendance de ces revues restait toutefois absolue, tout dans les questions mises par vous à l'ordre du jour que dans toutes les autres questions qu'elles voudraient aborder. J'ajoute que ces circulaires devraient être paginées, de façon à pouvoir être réunies en un volume spécial <sup>au bout d'un an</sup> et remis à travail de la Société pendant votre directariat.

Avantages du système !

1.) Comme il n'est plus nécessaire de choisir cette revue plus largement autre chose qu'un organe officiel, vous écartez tout pour

J'aurais que pour le présent  
toutes les questions de  
susceptibilité.

2<sup>e</sup> Vous vous disposeray de devoir  
prendre attitude dans le petits  
conflits qui peuvent toujours  
se produire dans le village d'un  
deux, qui vous facilite l'accomplissement  
de votre devoir d'impartialité.  
3<sup>e</sup> Vous distinguerez nettement de  
ce qui est policier ou esquisse  
une ou vaguement, le travail  
privé de l'Acadienne. Comme,  
~~vous de nombreux~~  
avec plusieurs reves, viseraiant  
tous ceux qui ont quelque chose  
à dire peuvent toujours trouver  
place, vous pourrez faire vos  
dispositions de votre impartialité  
d'inscrire dans les circonstances  
que les propositions qui se  
contaient bien au plan de  
travail que vous jugez le  
meilleur pour le droit de votre  
directariat.

Pour votre gouverne, j'ai écrit  
à M. M. Miller et Bento toutes  
les phrases de la présente Lettre

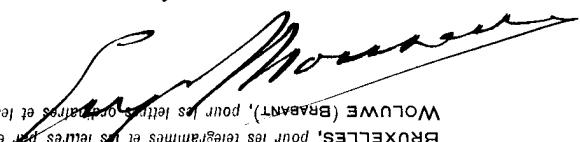
qui sont accolés d'un trait  
bleu. Dans deux ou trois  
lettres je leur devrai un épisode  
et j'aimerais bien être appris  
en bavardant, comme ci-dessus.  
L'affaire doit s'arranger spécia-  
lement entre vous mais si  
le fait que vous avez tous  
en même temps la même  
fête pour le gagné, peut  
vous faciliter la discussion.  
Encore un mot!

Je crains bien de dévoiler une  
partie. S'il est nécessaire  
que je le fasse de toute  
la grande vérité à laquelle  
nous avons songé, tous deux,  
il vaut mieux être modestes,  
peut-être cela n'empêchera  
pas beaucoup de personnes pour  
un certain avocat la réalisati-  
on de votre idéal. L'union  
entre M. Bento et Miller aurait en  
premier pas dans cette voie; le  
second devrait être l'union de ceux-ci  
avec M. Rouenkaragi. (donc dans  
l'agence qu'en tout point un système  
peut appeler de M. M. M. et B. qu'ils

étaient en voie de créer que  
constituer un double règlement. Il  
ne me paraît pas pratique de  
donner un caractère officiel à un  
règlement à deux têtes, ~~mais~~ c'estant  
la revue qui est la plus digne de  
recevoir tel caractère officiel, celle  
de Mr. Rosenberg. Avec le système  
de l'encartage de vos circulaires, on  
considérera comme organes officiels l'Académie  
toutefois les revues, née, ou à naître,  
qui accepteront cet encartage et  
il n'y aura pas de disputes sur  
le plus ou moins d'officialité d'une  
ou de l'autre.

Si vous admettiez le système <sup>proposé</sup>  
je signal je veux d'attirer votre attention  
que je croiserais que vous pourriez  
agencer toute discussion sur la  
réorganisation de l'Académie, puisque  
votre projet et mon contreprojet n'entrent  
que des corollaires du projet de grande  
revue fait au nom de l'Académie. Ces  
projets pourront toutefois faire l'objet  
d'un échange et nous en reparlerons  
si vous voulez; mais ce n'est pas pressé.

Bien à Vous



WOLUWE (BRAABERT), pour les lettres portant dates et les imprimes.

BRUXELLES, pour les télegrammes et les lettres portant dates et expri-  
mées.

# 9) Post-scriptum n° 1

Si le système nouveau que j'élargis  
peut attirer votre attention  
vous paraît bon en principe,  
il y a lieu d'en étudier les  
modalités et je vais en dire  
quelques mots en quelques  
lignes. L'hypothèse où, décidié  
à l'accepter, vous soumettez  
au membre de l'Académie  
un projet de résolution. Ce  
projet de résolution pourrait  
être rédigé comme il suit.

" J'accord avec MM. ....

" " " " " Je vous vous  
" propose d'adopter la Résolution  
" suivante :

" Pendant la durée de mon  
" dictiorat, je ferai imprimer  
" des circulaires documentant les  
" propositions faites à l'Académie,  
" soit en mon nom, soit au  
" nom d'autre membre, ainsi qu'  
" le résultat du vote sur chaque  
" de ces

" propositions. L'ensemble 11) " de ces circulaires formera  
" un volume où on sera  
" chargé tout le travail  
" de la Société pendant  
" son directeurat. Au fur  
" et à mesure de leur impression  
" ces circulaires seront adressés<sup>(\*)</sup>  
" aux abonnés des diverses  
" revues qui défendent cette  
" idée de la Langue  
" auxiliaire artificielle, à la  
" condition que les directrices  
" de ces revues acceptent de ne  
" communiquer leurs listes  
" d'abonnement et de  
" combourse<sup>(\*)</sup> (qui ne  
" dépasseraient pas 1000 adhérents)  
" par abonné par  
" feuille de circulation distri-  
" buée. Tous les abonnés de ces

(\*) on peut penser à 20 centaines si l'on fait l'affranchissement à 500. L'exemplaire d'une feuille de 16 pages enverrait alors à environ 10 centaines et il y aurait 10 centaines pour port, bandes et frais d'adresses nationales. On doit néanmoins

" recevoir deviendront ainsi  
" comme des marchés associés  
" de notre Académie<sup>(\*)</sup> et ces  
" levées couvriront d'autre  
" part un grand intervalle dans  
" absolue, indépendante qui  
" peut favoriser l'élection  
" d'idées nouvelles ou être  
" très utiles à la propagande  
" dans certains régions.  
" Il ne sera pas difficile d'obtenir  
" à la publications. (Il n'est pas nécessaire de faire la tournée de toutes les revues.)  
" Price que convaincre que l'édition  
" neutral constitue pour les  
" travaux de l'Académie per-  
" devant les trois dernières  
" directeurat est une des meilleures  
" langues artificielles actuellement

\* J'expose ici un système différent de celui  
" de l'avantage admetti ci-dessus. J'y ai  
" surtout pensé pour la raison suivante : le  
" système (Tant) bon pied, vous payez  
" faire à M. Courtois la proposition suivante:  
" j'accepte de faire parvenir les circulaires à ce  
" de vos abonnés qui vous payez ces suppléments  
" que vous fixerez et que vous en comboursez, il se  
" peut qu'il accepte, parce que les circulaires seront  
" suffisantes pour les éditions régionales et suffisantes

12) " proposés est une qui il faut  
" permet en quelque pointe que ne soit  
" devoir à ce partialité ne oblige  
" à accepter dans les circonstances d'au-  
" comme au ce qui concerne la forme,  
" des proportions qui servent  
" à écrire dans un langage artificiel  
" que je jugerais ~~également~~ intelligible  
" mais pour tous les membres de l'Ac-  
" adie. J'oublierai que je crois  
" croire devoir accepter l'anglo-  
" dans nos circonscriptions <sup>l'anglo-</sup> des français  
" et de l'anglais, <sup>qui certainement</sup> ces deux  
" langues, formant la base dominant  
" des écrits ~~particuliers~~ des  
" travail de notre Académie, aux  
" bien connus de tous ses membres.  
" festins <sup>mais</sup>, pour le reste ~~que~~ projets,  
" de la collective des circonscriptions, il  
" y a lieu de recourir à ces langues  
" naturelles, ainsi qu'à vous le  
" Vercy dans le projet ~~qui~~ pour  
" sur la page ci-jointe.

WOLLINE (BRAEAT) pour les lettres ordinaires et les imprimés.  
BRAEAT pour les lettrammes et les lettres express.  
65, AVENUE DE TERVUREN.  
Spécialement, avec  
M. le comte de Willers, Renshaw,  
et son fils, pour les points à voter  
de tout ce plan de leur  
révolution; vous avez également  
à voter une proposition  
avec deux voix, le contre  
qu'il devait être fait

13 - 14

Pour faire le poème de la  
Académie à propos d'une  
membre de l'Académie.

# MÉMOIRES DE L'ACADEMIE DE LA LANGUE ~~AUXILLIAIRE ARTIFICIELLE~~

(Tous premiers abstraits) à l'Académie de la Langue  
auxiliaire artificielle fondée par le Comité rotapédiste de  
1889 s'est donnée pour mission de  
défendre l'idée d'une langue auxiliaire  
artificielle, de constituer cette langue  
et d'en assurer ensuite la diffusion  
et le perfectionnement, en attendant  
la réalisation de son principal objectif, la  
constitution de la langue, elle utilisée à  
titre provisoire dans les publications et  
sa correspondance, la langue anglaise. La  
langue française / et des autres langues artificielles  
que son directeur juge nécessaires / des  
qualités suffisantes

N° 1. — 1909

T.S.V.P.

Février, 1909

au bas de la page figurent  
en gros caractères la mention  
Févr. 1900 à l'Académie  
en violet par M. R. Lévesque

Enfin et à mesure de leur ~~apparition~~  
les ~~Mémoires~~<sup>Mémoires</sup> des Mémoires de  
l'Académie sont adressés aux  
abonnés des diverses revues dépen-  
dant l'idée de la langue anglaise  
artificielle, à la condition que les  
directeurs de ces revues acceptent de  
communiquer au directeur <sup>de l'Académie</sup> ~~de Paris~~  
listes d'abonnement et de rembour-  
-ser à son honore un quart  
des frais d'impression et de port des  
numéros. Sont paginés de manière  
~~à donner un tout de cinq~~  
en volume résumant le travail  
de l'Académie pendant le directorial  
de M. Peano.

15) Dans tout le système que je vous  
de vous exposer, il n'y a pas qui ne  
soit difficile. Il serait bon que  
Chap. II.º du Mémoire soit enlevé  
et suivi un feuille d'impression  
sur un feuille et demi, ou  
deux feuilles. Dans ma pensée, la  
page qui serait une feuille, ce  
qui l'oblige à remplir que 12 pages,  
~~mais~~ les pages 1-2 et 15-16 devant  
servir de couverture.

Il y aurait alors un quatrième feuille  
à l'ier pour acc. J'imaginais  
que je pourrais vous donner, en  
lettres écrits en grauz aïn, la valeur  
de deux feui d'en vingtaine  
de pages, l'analyse de ces propositions  
expliquées et que l'analyse des  
avis donnés sur ces propositions  
prendrait l'autre 10 autres pages.

~~je ne dis pas~~  
Je dis cela pour vous encourager  
à agir dans un certain sens et  
non pour arriver à vous imposer  
ma collaboration, je vous ferai  
puis arriver à placer une copie  
de ces questions dans le livre  
que je prévois Mr. Boutot ~~l'éditeur~~, soit  
(peut-être) dans une des revues étrangères  
ou dans quelques articles à votre mouvement.

Il va faut recourir à une  
collaboration qui si cette  
collaboration vous paraît  
bien réussie dans un certain  
plan de travail. Cela tout est  
ça. Vous devrez pour votre client  
- et adopter un plan de  
travail, c'est-à-dire orienter  
dans un certain sens, grâce  
à vos circonstances, le travail  
de composition de la L. A. A. Tant  
et n'avoir pas recours à l'opposition  
dans les millions des propositions qui  
s'écarteraient trop d'un plan  
puisque de plusieurs revoirs <sup>accordable</sup> orienteraient  
pour tout ce qui s'écarte <sup>too</sup> sensiblement  
~~ment de votre~~ de la méthode que  
vous croirez devoir suivre. Vous convie-  
-riez-il à adopter la même ? Le voici.  
Poser successivement tous les problèmes  
Faire voter à nouveau sur le plural  
en - ou le plural en s, sur l'adjectif  
vocatif ou l'adjectif possessif  
etc., en vous reprenant la marche  
praticité de R. dans la constitution  
du travail.

Bien à Votre

Sy<sup>r</sup> Moussay

## 16) Postscriptum n° 2.

je crois bon de vous donner  
en quelques mots le motif  
de mes longueurs.

Pour des raisons que j'ai toutes  
à M. Rosenberg et auxquelles  
j'ai fait allusion dans les  
lettres où je vous ai précédemment,  
j'ai décliné l'honneur de  
diriger l'Académie. Si nous  
pouvions convenir autrement par  
par letter, je vous demanderais  
~~que~~ dans l'intérêt même de  
la cause, il vaut mieux que  
mon nom ne soit pas trop "en  
vedette" pour employer l'expression  
de la langue du théâtre.  
Vous m'excusez au prétexte que  
vous avez été le premier à me  
proposer à M. R. et que vous  
regrettez mon refus. Je suis  
très flatté par ce faire de vous  
avoir parlé à moi; mais votre  
déclaration même me confirme  
dans l'idée que la charge  
de directeur est pour vous une

corse que vous voulez bien  
prendre par ce moyen.  
J'en conclus que mon devoir  
est de faire ce que je puis  
pour vous alléger. Celle  
corvée est écot pour  
cela que je suis long. Dans  
le cas où mes écrits de  
Dakar n'ayez pas varié,  
le trop grand nombre de  
mes propositions actuelles  
aboutiraient à compliquer  
Votre travail. Vous voulez  
bien me croire en raison  
de mon insécurité.

Bonne à Vous

